

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CS402

présenté par

M. Hetzel, Mme Blin, M. Juvin, M. Gosselin, M. Breton, M. Brigand, Mme Serre et M. Di Filippo

-----

### ARTICLE 8

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« L'équipe de soins a pour devoir d'informer autant qu'il est possible le patient, la personne de confiance choisie par ce dernier ainsi que ses proches sur les détails techniques de l'euthanasie ou du suicide assisté. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi commande de savoir en quoi consiste les détails techniques de l'euthanasie ou du suicide assisté.